

Boulogne-Billancourt, le 19 février 2016

POURQUOI LA MISE EN PLACE DE LA DSN IMPOSE DE REVOIR RAPIDEMENT LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI FILLON ?

Déclaration Sociale Nominative et conditions d'optimisation de la réduction Fillon

La mise en place de la DSN impose à l'entreprise de communiquer mensuellement aux organismes sociaux l'ensemble des informations liées au bulletin de salaire de chaque employé. Elle rend plus nécessaire que jamais de s'assurer de la conformité du bulletin aux différentes règles, et, plus particulièrement, que les conditions d'optimisation de la réduction Fillon sont réunies, que son paramétrage correspond bien à la situation de l'entreprise et aux textes réglementaires. Avec la DSN, cette validation est indispensable.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2016, les modifications en cas d'erreurs ou d'un mauvais paramétrage seront plus délicates à traiter, puisque la régularisation qui pouvait se faire au plus tard dans le tableau récapitulatif (TR) de fin d'exercice ne sera désormais plus possible. De plus, avec les systèmes experts de l'URSSAF en cas de variations mensuelles ou d'anomalies qui sortent du référentiel, celles-ci seront remarquées, signalées et traitées de plus en plus vite. En clair, l'URSSAF se donne les moyens de mieux cibler ses vérifications et surtout de ne pas attendre la période triennale de contrôle.

Complexité d'application

Pour rappel, la loi Fillon a été mise en place en 2003 pour compenser le poids des charges patronales qui pesaient sur les bas salaires. Elle reprend les textes antérieurs qui devaient réduire le coût du travail après la mise en place des 35 H.

Cet objectif a été en partie atteint, puisque les réductions Fillon abaissent le coût des charges patronales de plus de 15 % pour un salaire brut de 2 000 €, à plus de 50 % pour un salaire brut de 1 500 €. Nous avons l'exemple d'une société de services de 250 personnes, dont le montant de la réduction est de l'ordre du million d'euros annuel, essentielle pour sa compétitivité.

La réduction Fillon a fait l'objet de 18 modifications significatives depuis sa mise en place, soit pas loin de 2 par an. Ces modifications régulières posent plusieurs problèmes pratiques :

- mise à jour de la formule de calcul de la réduction Fillon,
- transcription des modifications de la formule ou des paramètres dans le logiciel de gestion de paie,
- vérification de la bonne exécution des modifications,
- validation de la situation optimisée,
- pluralité d'intervenants à coordonner pour la mise en place des modifications,
- paramétrages à faire en début d'année, période de charge de travail particulièrement lourde pour les services de paie.

.../...

Voilà autant de sources de difficultés et d'erreurs dans la gestion de la réduction Fillon, à laquelle il faut ajouter la complexité d'application à certains métiers (exemple des chauffeurs routiers), compte tenu de leur spécificité.

Valider la réduction Fillon et récupérer le trop payé éventuel

Dans ce contexte, les entreprises doivent attacher beaucoup d'importance à la validation de la mise en place des modifications des paramètres et/ou de la formule, afin d'optimiser la mise en place de la réduction Fillon. Elles peuvent être substantielles : fin 2015, l'un de nos clients a pu récupérer près de 300 K€.

De nombreuses possibilités d'optimisation s'offrent ainsi aux entreprises, mais elles se complexifient avec la DSN. Il est donc stratégique pour les décideurs d'anticiper, dès maintenant, le manque de souplesse de la DSN et d'appliquer au plus vite les conditions de la réduction Fillon afin de récupérer le trop payé éventuel.

JM JAEGER
Dirigeant d'ABV Group

ABV Group conseille et accompagne les entreprises dans le management stratégique des coûts. Il étudie en particulier les risques et opportunités des obligations déclaratives, sociales, fiscales et parafiscales. www.abv-group.com